

# Cagnes/Mer

8, place De-Gaulle - Tél. 04.92.13.85.10  
Eurosud publicité : 04.93.18.70.00 - cagnes-sur-mer@nicematin.fr

## Le suicide de Nelly Bardaine reconnu accident de service ?

La policière cagnoise avait mis fin à ses jours en 2011. Le rapporteur public du TA de Nice est favorable à cette requête déposée par la famille de la policière

**N**elly a fait un énorme sacrifice. Elle a donné sa vie. Un sacrifice pour faire bouger les choses. Pour les autres. À mon tour, par le biais de cette bataille, de faire quelque chose pour elle et pour les autres policiers. »

Franck Magaud est submergé par l'émotion. Ce grand gaillard au regard tendre tente de retenir ses larmes. Mais sa blessure, loin d'être refermée, remonte avec force à la surface. Même s'il se dit tout de même « heureux » aujourd'hui.

Heureux, car le rapporteur public du tribunal administratif de Nice va dans son sens dans la requête qu'il a déposée pour faire reconnaître en accident de service le suicide en 2011 de sa compagne, policière à Cagnes-sur-Mer.

Franck Magaud, lui aussi policier et son avocat, M<sup>e</sup> Adrien Verrier, viennent de sortir d'audience...

« Entendre ce genre de discours, c'est tellement plus important à mes yeux que le montant des indemnités. Ça, je m'en fiche », déclare-t-il.

### Des conclusions particulièrement étayées

Dans ses conclusions – particulièrement étayées et rappelant qu'en la matière il n'existe pas de textes de loi et qu'il faut s'en remettre à la jurisprudence – le rapporteur public a demandé au tribunal de reconnaître le suicide de Nelly Bardaine en accident de service, expliquant que « le lien direct entre ce geste et la gestion calamiteuse du service » pouvait être tenu pour établi.



**Franck Magaud, le compagnon de Nelly Bardaine, qui se bat avec la famille de la défunte depuis 3 ans, au côté de son avocat, M<sup>e</sup> Adrien Verrier.**

(Photo Richard Ray)

Le 4 juillet 2011, Nelly Bardaine, gardien de la paix au commissariat de Cagnes, a mis fin à ses jours.

Ce matin-là, cette policière, âgée de 37 ans, a pris sa voiture de service, enfilé son uniforme. Elle s'est garée aux pieds des Marina, à Ville-neuve-Loubet, au tout début de la zone de compétence gendarmerie, et elle s'est tiré une balle en plein cœur, avec son arme de service. Dans sa poche, les gendarmes découvrirent les raisons de son geste, écrites à la main sur un papier administratif de la police : un CRI... Un symbole.

Le cri du cœur d'une « excellente policière », selon ses collègues... « Marre de ce monde à la con qui marche à l'envers, où les autres sont assistés pour être sûr d'être relaxés, où les flics sont fliqués... Marra de ce monde qui ne fonctionne plus qu'aux "stats" alors même que ceux qui les demandent ne savent pas à quoi elles correspondent. Encore merci à M. Goudard, (son supérieur, alors commissaire de Cagnes, ndlr), pour cette promotion-punition. Eh oui, moi c'est comme ça que je le ressens ! » Son suicide avait mis à feu et à sang le commissariat de Cagnes. Il avait

conduit à la mutation du commissaire Goudard. Une enquête administrative et une autre de la « police des polices » avaient été diligentées « Il a été relevé la gestion catastrophique du commissariat. Que le manquement était le pire de ce que l'on pouvait attendre d'un commissariat », précise l'avocat de la famille de Nelly Bardaine, satisfait des conclusions du rapporteur public et qui espère que la décision du tribunal « creuse les sillons d'une nouvelle jurisprudence ».

« Il est clair que Nelly a mis fin à ses jours, que c'était un acte volontaire mais pas intentionnel ! », commente encore M<sup>e</sup> Adrien Verrier.

### Vers une jurisprudence « Bardaine »

Une procédure pénale contre le commissaire Gilles Goudard avait également été déposée pour « homicide involontaire » et s'était soldée par un classement sans suite.

« Le pénal est passé, l'homicide involontaire n'a pas été retenu et on peut le concevoir. Aujourd'hui, on est sûr de l'indemnitaire et il est normal que l'État indemnise pour son chef de service. C'est d'ailleurs un grand regret que l'administration soit restée silencieuse sur ce dossier », commente l'avocat niçois.

En effet, aucun mémoire de leur part n'a été transmis au tribunal... « Nous regrettons la lâcheté de l'administration. »

Le tribunal administratif de Nice se prononcera dans un mois.

**STÉPHANIE GASIGLIA**  
sgasiglia@nicematin.fr